

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2012.43 Délibération pour instituer la PAC (participation assainissement collectif) en remplacement PRE au 1 juillet 2012

L'an deux mille douze et le trois mai,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 25 avril 2012

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Michel CROS, Guy BATTAGLINI, Michel RÔDEL, Pierre GUILLET, Franck DENOLLY.

Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS

Absentes excusées : Annick MOURARET, Sylviane VANEL

Absent excusé : Stéphane JODAR

Absent(e)s : Sylviane MONNOT, Eric CLO, Pierre VALVERDE

Pouvoirs d'Annick MOURARET à Daphné GAULT ; de Sylviane VANEL à Pierre GUILLET ; de Stéphane JODAR à Guy BATTAGLINI

Secrétaire de séance : Michel CROS

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 1er juillet 2012, la taxe dite Participation au Raccordement à l'Egout (PRE) sera remplacée par la PAC (Participation à l'Assainissement Collectif).

Compte tenu des montants actuels de PRE (1525 € pour le raccordement d'un bâti existant, 3050 € pour le raccordement d'un bâti neuf) ceux-ci peuvent être reconduits en l'état, selon l'avis donné par Mme la Responsable de l'Urbanisme de la CCPR.

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal reconduise ces montants selon les conditions actuelles, et ce dans un souci d'équité par rapport aux actuels assujettis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide que soient reconduites, dans le cadre de la PAC, les conditions actuellement mises en place en ce qui concerne la PRE et ce à compter du 1er juillet 2012.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

P. BARRAUD